

Balades en toitures (4/6)

Et soudain, un paquebot
apparu à l'entrée de la ville

La surélévation peut s'apparenter au couronnement d'un immeuble existant. Si le sujet suscite le débat, Genève a acquis une expertise dans le domaine. Exemple.



Cathy Macherel

On dirait un bateau de croisière arrimé au lac, juste à l'entrée de Genève. À la rue de Lausanne, en face des bâtiments de l'OMC, se trouve un immeuble d'habitation ayant bénéficié d'une surélévation qui ne passe pas inaperçue tant elle est montrée en exemple dans ce qui s'est fait de remarquable en la matière à Genève. La référence au paquebot saute tout de suite aux yeux; le projet a d'ailleurs été surnommé le «Queen Mary».

Au départ, un immeuble des années 60, que le propriétaire entend rehausser. En 2012, un concours d'architecture est lancé. La difficulté? La rue est en pente, les normes de surélévation fixent une hauteur à ne pas dépasser, ce qui pose problème pour l'une des extrémités de l'édifice. Les bureaux d'architectes prenant part au concours proposent pour la plupart une surélévation en escalier afin de respecter la loi. Pas le bureau Lacroix Chessex, qui y va au culot et compte sur une dérogation pour faire passer son projet. Pari gagné.

«Nombre de surélévations sont réalisées avec l'idée qu'il faut rompre avec l'existant. Cela peut se justifier selon les projets, mais dans ce cas-ci, on voit que l'on peut faire des choses intéressantes dans la continuité de l'existant.»

Hiéronyme Lacroix
Architecte, bureau Lacroix Chessex

«Quand on parle surélévation, les gens expriment souvent la crainte que l'immeuble concerné va devenir trop haut. Mais l'idée que moins c'est haut, moins c'est imposant n'est pas toujours vraie. La volumétrie, c'est un jeu d'équilibre subtil. Là, le rehaussement du bâtiment donnait aussi l'impression de son rétrécissement dans la longueur. Le projet que nous avons proposé générait un édifice doté d'une nouvelle prestance, et avait en outre l'avantage de renforcer sa stabilité», commente l'architecte Hiéronyme Lacroix.

Un effet de couronnement

Les trois étages ajoutés sont constitués de simplex au 7^e étage, et de duplex constituant les 8^e et 9^e étages. Ces appartements locatifs, tous traversants, sont dotés de terrasses et de salons côté lac, avec, inutile de le dire, une vue splendide.

La surélévation se démarque aussi de par le fait qu'elle n'est pas en rupture avec le bas de l'immeuble. En somme, l'édifice devient paquebot grâce à ces «cabines de première classe» ajoutées en son sommet, avec des fenêtres agrandies. S'opère ainsi une sorte de couronnement de l'immeuble, qui lui donne tout son chic.



Le matériau utilisé pour les trois nouveaux étages est du béton blanc fait à partir de marbre concassé, prolongeant ainsi le bâtiment en marbre d'origine.

«Nombre de surélévations sont réalisées avec l'idée qu'il faut rompre avec l'existant. Cela peut se justifier selon les projets, mais dans ce cas-ci, on voit que l'on peut aussi faire des choses intéressantes dans la continuité de l'existant», relève Hiéronyme Lacroix.

Savoir-faire local

À Genève, on sait combien la surélévation est un sujet sensible. «À l'entrée en vigueur de la modification de la loi, en 2008, il y a eu des erreurs, c'est indéniable, avec plusieurs projets ratés, relève l'architecte cantonal Francesco Della Casa. Mais c'est du passé, grâce notamment à une méthodologie dite ABCD, qui

exige de chaque requérant qu'il examine l'effet de son projet sur le quartier, sur la rue, sur les bâtiments voisins et sur le bâtiment surélevé. Il faut souligner aujourd'hui que Genève a acquis un vrai savoir-faire en la matière, avec des réalisations remarquables par des architectes locaux. Désormais, on vient des autres cantons et même de plus loin pour admirer ce qui se fait à Genève.»

La tendance consistant à construire plus haut, et à surélever l'existant, va se poursuivre, souligne encore l'architecte cantonal. «Ce qui est logique, dans un canton au territoire exigu et en fort développement économique. Mais cela ne pourra se faire qu'avec des exigences de qualité accrues.»

Série réalisée en collaboration avec le Département du territoire.

**Le «Queen Mary»,
rue de Lausanne 137-147.
Les trois étages
supplémentaires ont donné
une nouvelle allure à l'édifice.**

OLIVIER DI GIAMBATTISTA/CML

